

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 15

Artikel: A 'na veria dè la Boailanna
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolles, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le 14 avril.

Demain dimanche, 14 avril, une salve de vingt-deux coups de canon, tirée à Lausanne, marquera le jour anniversaire de l'indépendance du canton de Vaud. Ainsi que tout bon Vaudois le sait ou est censé le savoir, notre pays secoua le joug de Leurs Excellences le 24 janvier 1798. Dès lors, il passa en moins de six ans par six régimes constitutionnels : 1^o celui de la République lémanique ; 2^o celui de la République rhodanique, qui disparut presque aussitôt après sa proclamation ; 3^o celui de la République helvétique une et indivisible ; 4^o celui de la Constitution helvétique de 1801 ; 5^o celui de la Constitution projetée de 1802 ; 6^o celui de l'Acte de médiation de 1803.

Le 14 avril 1803, le premier Grand Conseil du canton de Vaud tint sa première séance, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne. Ce jour-là, « le canton de Vaud, dit H. Monod dans ses *Mémoires*, revit solennellement et définitivement assemblés, pour le régir et lui donner des lois, des députés choisis librement par son peuple, et dans son sein. Ma patrie avait enfin repris son rang dans les tribus de l'ancienne Helvétie ; nous étions appelés à marcher non au-dessous mais à côté de toutes les autres. Ce rêve qui si souvent flatta l'imagination des patriotes vaudois, ce rêve qui conduisit jadis l'infortuné Davel à l'échafaud, était donc accompli : le pays de Vaud était un canton suisse. »

Dans cette séance du 14 avril 1803, le Grand Conseil adopta un décret sur les couleurs et les armoiries du nouveau canton. Le Petit Conseil (Conseil d'Etat) proposait pour couleurs le vert et le blanc et pour sceau un champ vert clair et blanc, divisé en deux bandes, deux mains jointes tenant une épée surmontée du chapeau de Guillaume Tell, avec cette devise : *Pro libertate et federe* (pour la liberté et l'union). Après avoir entendu là-dessus une commission de cinq membres qui rapporta séance tenante, le Grand Conseil modifia quelque peu le projet. Il arrêta que les couleurs du canton de Vaud seraient le vert clair et le blanc et que le sceau du canton aurait pour empreinte un écusson coupé en deux bandes, vert et blanc. Dans le champ de l'écusson, on lira : LIBERTÉ ET PATRIE, et au-dessus flottera une bandelette portant ces mots : CANTON DE VAUD.

Les anciennes armoiries du Pays de Vaud étaient trois collines vertes sur un fond blanc. Ces collines abaissées et nivelées ont donné la partie inférieure de l'écusson actuel du canton de Vaud. Sous la République helvétique, l'écusson vaudois portait un faisceau avec la hache, surmonté du chapeau de Guillaume Tell, avec cette légende : *Liberté, Egalité*. Quant aux couleurs de la République helvétique, c'étaient le rouge, le vert et le jaune, imitation du drapeau tricolore de la République française.

Le canton de Vaud célébra dignement, le 14 avril 1804, le premier anniversaire de son existence et de sa constitution nouvelle. Cette journée fut annoncée la veille par les détona-

tions de canons placés sur la terrasse de la Cathédrale de Lausanne, que dans le langage officiel on appelait alors la *grande église*, et sur la place de Montbenon. Au coucher du soleil, toutes les cloches sonnèrent. Le 14, à l'aube, les batteries firent encore dix-neuf décharges en l'honneur des dix-neuf cantons de la Confédération suisse. A neuf heures, un sermon fut prêché dans toutes les paroisses. Au chef-lieu, les autorités se rendirent à la salle du Conseil communal, où s'était assemblé le Grand Conseil avant que le bâtiment qu'on édifiait pour ses séances fût achevé, et de là à la Cathédrale.

Un corps de cavalerie ouvrait la marche. Venaient ensuite : un détachement d'infanterie précédé d'une musique militaire et accompagnant les nouveaux drapeaux du canton ; les huissiers du Petit Conseil habillés aux couleurs cantonales ; le secrétaire du Petit Conseil portant à la main l'Acte de médiation, et ayant à ses côtés le chef du bureau de législation et celui de l'Intérieur ; le Petit Conseil ; le Tribunal d'appel, précédé de ses huissiers ; l'accusateur public en chef ; le lieutenant (préfet) et le juge de paix ; l'Académie, les pasteurs et le Conseil d'éducation ; l'état-major militaire ; le tribunal de district ; la justice de paix ; la municipalité ; enfin, pour fermer la marche, un peloton d'infanterie et un de cavalerie.

Les membres du Petit Conseil, au nombre de neuf, portaient leur costume officiel : habit et pantalon bleus, veste et gilet blancs, tricorne et écharpe verte et blanche.

Ces représentants du premier gouvernement du canton de Vaud étaient : Henri Monod, Jules Muret, tous deux membres à vie du Grand Conseil ; Auguste Pidou, ex-sénateur ; Louis Duvillard ; Ab.-Isaac Detrey, sous-préfet du district de Payerne ; Louis Lambert, sous-préfet du district d'Yverdon ; Jean-François Fayod, ci-devant président du Tribunal du canton ; Pierre-Elie Bergier et Daniel-Emmanuel Couvreur, président de la municipalité de Vevey.

Sur le passage du cortège un corps de troupes formait la haie et la Cathédrale était décorée comme elle l'avait été le 26 mai de l'année précédente, pour la prestation du serment par le Grand Conseil et le Petit Conseil.

L'Acte de médiation reposait sur une table au milieu de l'église. Une formule de prière avait été arrêtée par le Petit Conseil pour cette solennité, conformément à une loi spéciale.

L'ordre le plus parfait régna dans tout le canton durant cette première fête du 14 avril, ce qui dépeint fort les partisans de l'ancien régime, qui n'auraient pas demandé mieux que de voir le gouvernement en proie à toute sorte de difficultés. Mais ce dernier commençait à se sentir assez fort pour le maintien de l'ordre, et il pouvait déjà fermer les yeux sur certaines manifestations, très intimes à la vérité, en regret du passé.

C'est ainsi que le 10 janvier 1804, en commémoration du serment exigé ce jour-là par les Bernois, il y avait eu des dîners mystérieux où l'on n'était admis que si l'on était du

bon bord ou ami de LL. EE. L'ours était placé en grand appareil sur une espèce d'autel au milieu de la table. C'était le dieu de la fête. On buvait avec enthousiasme à sa santé et à son retour dans l'ancien pays sujet.

Des banquets moins significatifs avaient été punis rigoureusement par les Bernois. Le Petit Conseil vaudois montra plus d'esprit et plus de sens politique. « Loin de se fâcher de cette niaiserie, dit Monod, on la trouva d'autant plus absurde qu'en 1799 on avait fêté ce même jour à Lucerne comme ayant été celui de la chute du gouvernement bernois au Pays de Vaud. »

Laissons-les lécher l'ours, se dit le Petit Conseil, ils en auront bientôt assez. Et c'est ce qui est arrivé.

La peste à Ecublens, en 1639. — En cette année-là, la peste régnait dans cette localité. Le pasteur, appelé à baptiser un enfant malade, ne voulut pas que le nouveau-né fût apporté à l'église et n'osa pas entrer dans la maison pour y administrer le baptême ; il imagina d'ondoyer l'enfant avec une cuiller fixée à un bâton qu'on fit passer de la rue par la fenêtre. Cette cérémonie insolite attira l'attention de la Classe qui censura vivement le pasteur.

A 'na veria dè la Boailanna.

Lo tsautein passà l'ein est arrevà 'na tota sorcière à dou dâi noutrès que sont dè la sociètà dè chant dè tsi no.

Clliào dè la Boailanna aviont fé on boni dè soixanta francs cinquanta et l'aviont decidà dè rupà cè ardeint ein alleint fèrè 'na veria 'na demeindeze pè lo Payi-d'Amont et lo Si-meta.

L'étiõn bin 'na vingtanna et coumeint dè vessant cutsi à Tsaté d'Ex dza la desando né, l'aviont einvouyi 'na lettrà ào Prèsideint dè la Synfoniqua d'amont po l'ài derè dè preparà dâi paillessès po tot cè mondo. Y'avâi onco prâo pailo ài *Trai-Sapins* et clliào Medâi ont de : no faut lodzi que ti clliào collègues, sont don zu arrevà lè tsambrès po noutrès compagnons.

Quand la Boailanna arrevà lè amont, l'ein ont bramâ cauquènès, mà dâi totès galèzes, devant la pinta dè coumouna et quand l'ont zu bõtsi l'ont fé passâ cauquès crebellhiès dè coucons et dè navètès pu l'ont pliantâ la boaita à n'on bossaton d'Agllio que la Municipalità avâi fe veni po clliào chanteu et tota la vèprâ l'ont fraternisâ et tsantâ dèveron cè légrefasse ; ma fai, vo devenâ dza cein que l'est arrevâ : dévai la né, lo bossaton coumeincivè à gorgossi, noutrès boailans fasiont dâi faussets dâo dianstre et quand l'a falliu allâ sè reudre, y'ein avâi on part que brelantsivant bõ et bin.

Lo Louis ào Marque, que tint lo contrariusse, s'étâi demaunâ dâo commerce et coumeint l'a acoutemâ dè sè cutsi dè bou'n'hoira et que n'amè pas clliào rioulès, l'avâi du grantein felâ à catson, pu l'étâi zu sè fourrà à la paille,

se bin que roncliâvé dza quand lè z'altro sè sont ramenâ à l'hôtel. Cliâzo z'iquie n'aviont rein coaitè dè sè reduire et quand sont arrevâ ài *Trai-Sapins*, l'ont onco fe veni onna botolhie dè kirche que l'ont bussâ à n'on pailo dezo.

— Et lo Louis à Marque, io est-te? se fâ lo Présideint tandi que bévessant.

— Oh! l'est dza reduit du grantein, l'est on coo que ne pào pas teni lè ge àovai quand vint la né, et roncliè dza! fe on outro qu'ètâi zu vaire.

— S'on l'ài fasâi 'na bouna farça, po recaffâ on bocon dévant d'allâ dremi! dese on troisièmo.

— Bin s'on vâo! sèdès-vo quiet? fe onco on outro, qu'ètâi mau fottu et que sè drogavè. Y'è quie avouè mè on part dè vésicatoires, s'on allâvé l'ài ein appèdzi ion su la panse po l'ài apprenèdre à no filianquâ ein pllian dinse!

— Va que sai de, à mè lè soins, baille mè pi l'affèrè lè dese Frèderi ào firo, y'e sè io lo gaillâ est reduit et vo z'allâ vaire!

— Ora, faut vo dere que decoutè la tsambra ào Louis à Marque, lodzivè du on part dè mâi on vilho Anglais avouè sa fenna. Cè Anglais ètâi tot mau fottu, terivè 'na guibole et l'avâi dâi douleu dâo dianstre pè l'êtsena. Assebin totès lè nè sa pernetta, que cutschivè dein on outro pailo decoutè, vegnâ avouè onna patta et l'ài frottavè fo et fermo l'êtsena avouè 'na mistion que brassavè dein 'na grossa écouala.

Lo vilho, quand l'ouïssâi veni sa fenna, sè cutschivè su la panse, solèvâvé son pantet et à noviyon, la pernetta lo cerivè bin adràî pè derai.

Po ein reveni à la farça, lo Frèderi ào firo eimpougnè don lo vésicatoire tot bourleint, montè à noviyon ào pailo ào Louis, l'âovrè tsaupou la porta, et quand l'out que nion ne budzivè, va drai ào lhi et l'ài appèdzè l'affèrè io falliâi; mâ pas petou l'èut fé que l'out boailâ:

— Aoh! my goude! my goude! Aoh! aoh! my gcude!

L'autro s'ètâi trompâ dè pailo et l'avâi appliqué lo vésicatoire su lo Prussien ào vilho Godème que fasâi dâi bramaies et dâi sacrèmeints d'infai. Lo Frèderi, quand l'out cein, n'a pas met dou pi dein on solâ po decampâ au grandècime galop dein lo colidoo io s'embonmè onco contre la vilha Anglaisa que vegnâ avouè sa tiuvetta, et, dè la force que l'ài allâvé, vouaiquie la vilha ètâissâ lè quatre fers ein l'air perque bas, la tiuvette brequaie, que cein a fe on rio dâo diabllo dein lo colidoo. L'Anglais qu'avâi la coumeincoura derrai que l'ài freccassivè, fasâi adè dâi couerlaies dâo dianstre et criâvé ein aido, miséricorde! ein sè rupeint à tsavon.

Cliâzo dè l'hotèl, quand l'ont oïu cé dètertîn sont venus vaire, mâ, ni vu, ni cognu, lo Frèderi s'ètâi remisâ à la paille et s'ètâi einclliou dedein, adon coumeint cliâzo dè la Boailanna modâvant lo leindèman, dza dè boun'hâora, ni l'Anglais ni sa fenna n'ont pu savâi quoui dâo diabllo l'ài avâi fe cé commerço; mâ vo paodès comptâ que cliâzo dè la société dè chant s'èin sont mailli lè coutès. **

Un essai de pompe.

Une commune vaudoise venait de faire l'acquisition d'une pompe à incendie construite d'après les derniers perfectionnements apportés dans cette industrie. Les pompiers de l'endroit, tous dans la jubilation, furent convoqués à l'extraordinaire pour prendre connaissance de cette nouvelle et importante acquisition. Tous étaient en grande tenue. La municipalité — on se le disait à l'oreille — leur avait préparé une collation.

Quand tout le monde fut là et après avoir fait exécuter à ses hommes quelques exercices

d'ensemble, quelques marches et contre-marches, le chef du corps voulant se rendre compte de la force du jet de la nouvelle pompe, et en faire la démonstration devant messieurs les municipaux, fit avancer huit pompiers. Et après les avoir mis à leur poste, il commande:

« Pompez douze coups! »

Pendant cet essai, il donne aux municipaux quelques explications, puis vient rejoindre ses hommes auxquels il demande:

« Combien de coups avez-vous pompé? »

— Dix-huit.

— Dix-huit, imbéciles!... Eh bien dépompez-en six.

Après une autre expérience exécutée plus ou moins correctement, le même officier, faisant allusion à la collation dont le moment approchait, s'écria d'un ton de mauvaise humeur:

« Je vous avise d'ores et déjà que les pompiers qui n'ont pas pompé quand il fallait pomper, ne pomperont pas quand on pompera! »

Une leçon de peinture.

Il arriva un jour, en Suisse, à Horace Vernet, le grand peintre français, une petite aventure fort piquante. Il se trouvait à Genève et allait quelquefois prendre des croquis sur les bords du Léman. — Un beau matin, il vit une famille anglaise à peu de distance de l'endroit où il s'était proposé de s'installer.

Pendant que le père et la mère causaient, que les enfants jouaient, une jeune fille était occupée à dessiner.

Quand elle eut remarqué son voisin, elle ferma son album et, doublement curieuse en sa qualité de fille d'Eve et de fille d'Albion, elle s'approche de lui sans façon, noue une conversation, déclare qu'il ne travaille pas mal, l'encourage et finit par lui donner quelques conseils.

L'illustre artiste, l'écoute avec une gravité inaltérable, lui adresse les remerciements les plus courtois, en promettant de tenir compte de ses judicieuses observations.

Le lendemain, Horace Vernet s'embarqua pour Lausanne.

Sur le bateau, il retrouva son petit professeur, lequel accourut vers lui en lui disant:

— Puisque vous êtes Parisien, monsieur, vous devez connaître Horace Vernet?

— Certainement, mademoiselle.

— On m'assure qu'il se trouve parmi les passagers. Ayez donc l'extrême bonté de me le montrer.

— Vous tenez beaucoup à le voir?

— Comment donc! Je connais la plupart de ses œuvres. Quel peintre! quel génie!

— Oh! miss, vous me mettez dans un cruel embarras par vos éloges, car...

— Eh bien!

— Eh bien, puisqu'il faut vous le dire, c'est lui qui a eu hier l'honneur de recevoir de vous une leçon de peinture!

Nos lecteurs feront sans doute comme nous, ils riront de bon cœur en lisant l'amusante nouvelle ci-après, dont nous donnerons la fin dans notre prochain numéro.

Un voyage à Paris.

Il y a des ans et des ans déjà que se passa cette histoire dont on parle encore quelquefois, chez nous, aux veillées d'hiver. Le héros en fut un des vieux du pays dont les anciens se souvenaient bien, malgré qu'il repose depuis des lustres, tout en haut de notre cimetière, près de la grande croix de fer autour de laquelle, à certaines nuits, dansent des feux follets.

Frérot Parmain — c'est le nom de notre homme — était un petit cultivateur, d'âme simple, d'esprit étroit, sachant à peine lire et écrire, n'ayant guère

de cœur et d'attachement que pour sa terre. Sa femme était morte en lui laissant une fille, Valérie, qu'il avait élevée à la dure, et qui, dès qu'elle l'avait pu, s'était mariée pour échapper à la rude tutelle paternelle. Elle avait eu la chance d'épouser un jeune homme du pays qui habitait Paris, où il était employé et qui l'avait emmenée tout de suite après, ne se souciant pas de demeurer longtemps avec son beau-père.

En ce temps-là, les voyages ne se faisaient pas comme à présent. Il n'y avait encore point ou presque point de chemins de fer. Pour gagner Paris de chez nous, par la diligence qui partait de Châtillon, il fallait compter presque deux jours. On n'échangeait pas non plus autant de correspondances que maintenant. Une seule fois par an, Valérie écrivait à son père, vers les premiers jours de janvier. Lui ne répondait pas toujours. Il laissa une fois passer trois années sans envoyer de ses nouvelles.

Il vieillissait, se cassait. Son visage se plissait, se ridait. Ses forces diminuaient. Il dut laisser quelques-uns de ses champs en friche, en vendre d'autres! Un mois de décembre vint encore. De la neige enveloppa la chaumière de Frérot, isola le vieux davantage au coin de son maigre feu.

Un matin, le facteur poussa sa porte et, avec quelques mots de bonne année, lui tendit une lettre. Elle apportait les souhaits de sa fille. Et elle se terminait ainsi:

« Si parfois vous vous décidiez à venir nous voir à Paris quelques jours, on vous recevrait à la maison ».

Il tourna et retourna cette phrase dans sa tête, aller à Paris! Certes oui, ça lui ferait plaisir, à lui qui n'avait même jamais vu Châtillon, le chef-lieu d'arrondissement! mais aussi, ça lui coûterait gros! Et comment serait-il regu? Son gendre qu'il connaissait à peine, ne l'aimait guère, il n'en doutait pas. L'invitation était partie pour la forme sans doute, parce que les enfants savaient bien qu'il n'accepterait point... Il se dit tout cela. Et en dépit du froid que ces pensées jetaient en lui il songeait: Tout de même, matin, avant de mourir, je pourrais dire que je l'ai vu, ce Paris.

Il hésita encore. Enfin un jour, décidé, il écrivit à sa fille qu'il acceptait son invitation et qu'il partirait huit jours plus tard, par la diligence.

Ce fut un événement dans le pays que ce départ. La veille au soir, Frérot alla faire ses adieux.

— Dites donc, quand on va à Paris, on ne sait pas si on reviendra!

— Et tu seras longtemps?

— Dame! quéque jours... C'est un voyage, matin!

— Bé sdr.

Les vieux, en branlant la tête, lui serrèrent la main, gravement. Les femmes étaient émus. Les enfants ouvraient de grands yeux étonnés. Des bénédictions l'accompagnèrent.

Le lendemain matin, il quitta le village. Il avait mis sa plus belle blouse, saute, luisante, avec des boucles dorées qui cliquetaient sous son menton embroussaillé; avec cela, il portait une casquette de soie noire et de gros souliers ferrés, achetés pour ce voyage.

Il avait huit lieues à faire à pied pour arriver à Châtillon. Il franchit les faubourgs de cette ville assez tard dans la soirée. Le maître d'école qui était allé une fois à Paris lui avait indiqué l'heure de départ de la diligence et l'hôtel d'où elle partait.

Au cours de cette route, aucun incident notable ne se produisit. Il en fut de même pour le reste du trajet, qui parut bien long à Frérot. Cependant, avec ses réflexions naïves, ses exclamations de simple, il amusa ses compagnons de voyage, qui rirent à ses dépens.

L'arrivée à Paris eut lieu le surlendemain matin, à cinq heures.

Mornet, le gendre de Frérot, attendait celui-ci.

Il l'accueillit à la descente de la voiture par une bonne poignée de main, donnée sans enthousiasme. En effet, il n'était que médiocrement satisfait de cette visite. Avec les années, il avait pris de l'embonpoint. Son ventre bedonnait. Raide et sanglé dans une redingote noire, c'était un monsieur qui, tout de suite, fut gêné par l'accoutrement de paysan de son beau-père et par son verbiage.

— Et Valérie, comment qu'elle va?

— Elle est un peu souffrante aujourd'hui...

— Ah! Vous n'avez toujours point d'enfants?

— Mais non.

— Cré coquin, ça m'aurait pourtant bougrement